

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2102

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Plan d'amélioration de l'intermodalité à la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Construction d'un parking en ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2102**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Plan d'amélioration de l'intermodalité à la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Construction d'un parking en ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Ce projet fait partie de l'opération aménagements P+R gares TER, inscrit dans la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or bénéficie d'une offre TER très conséquente sur les lignes Lyon-Roanne et Lyon-Mâcon et constitue, de par sa localisation, une véritable porte d'entrée de la Métropole de Lyon pour les usagers du TER se rabattant en voiture. Ainsi, aujourd'hui, il existe près de 400 places voitures réparties de manière désorganisée, en une multitude de petits parkings en surface ou sur voirie, tout autour de la gare. L'offre de stationnement est peu lisible et ne permet pas aux usagers de se rabattre facilement sur la gare.

La poche principale de stationnement se situe sur le tènement SNCF à l'ouest des voies ferrées, un terrain très dégradé où peuvent stationner 225 véhicules. Cet espace avait déjà fait l'objet d'un projet en 2019 qui a finalement été jugé trop capacitaire et trop coûteux. Il était prévu de construire un parking en ouvrage de 600 places pour un budget global de 21 M€ (35 000 €/place) et, en vue des travaux, un parking provisoire de 150 places a été aménagé le long de la RD51. Le besoin en stationnement étant cependant toujours existant, il a été demandé de réévaluer la capacité et l'insertion du projet de parking en ouvrage.

Pour accompagner la hausse attendue de fréquentation des transports en commun, il est nécessaire de prendre en compte tous les besoins de rabattement. Cependant, le coût et l'espace lié au stationnement voiture ayant des limites, les usagers doivent être encouragés à se rabattre en mode alternatifs quand ils le peuvent.

C'est pourquoi, dès 2021, la Métropole a débuté des études de rabattement sur l'ensemble des gares TER du territoire métropolitain afin de définir de manière rationnelle tous les besoins de stationnement vélo et voiture. Sur la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, les besoins en stationnement à horizon 2030 ont été estimés à 400 places voitures et 200 places vélos et visent à être traduits par :

- le renforcement des aménagements et le stationnement vélo aux abords de la gare,
- la construction d'un parking voitures capacitaire de 420 places avec un système de priorisation des usagers, pour permettre aux résidents lointains de trouver une place plus facilement,
- la conservation du parking de 65 places rue Louis Armand, sans priorisation des usagers à court-terme.

Ainsi, après étude de plusieurs scénarii, il a été validé au comité de pilotage du 5 mai 2022 qu'un parking relais (P+R) voitures serait construit au droit du tènement SNCF. Par ailleurs, de nombreux échanges avec la commune ont montré le besoin d'une étude globale pour le réaménagement du quartier de la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, aujourd'hui dédié à la voiture. La commune a expressément demandé la requalification de l'entrée de village comprenant la suppression des stationnements rue Paul Villemot, rue Henri Vincenot et l'apaisement du parvis. Une étude d'aménagement va donc être conduite.

Pour mener ces projets rapidement et avec cohérence, la maîtrise d'ouvrage va être confiée à la Société publique locale (SPL) Métropole Lyon aménagement construction (MLAC) via deux conventions :

- un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction du parking en ouvrage,
- un mandat d'études pour le réaménagement du secteur gare.

II - Le projet de P+R en détails

La direction des mobilités a réalisé, en 2022, une étude pré-opérationnelle, puis le comité de pilotage Ville/Métropole du 26 janvier 2023 a validé les propositions suivantes :

- parc en ouvrage de 420 places en R+4 ;
- localisation au droit du tènement SNCF ;
- exploitation du parking par la société publique lyonnaise des mobilités sur le modèle suivant :
 - . contrôle d'accès pour filtrer les usagers du TER avec une gestion par priorisation des ayants droits (personnes à mobilité réduite, covoitureurs, usagers lointains),
 - . jalonement dynamique,
 - . interphonie 7/24,
 - . entretien préventif et curatif,
- estimation du coût de construction du parking seul : 11 400 000 € TTC.

D'autres coûts sont à prendre en compte dans le projet :

- installation d'un système de production d'énergie type photovoltaïque, pour un coût de 720 000 € TTC. L'énergie produite pourra être autoconsommée par le parking et la station d'épuration à proximité, à hauteur de 68 %, le reste pouvant être revendu. L'installation pourrait devenir rentable après 14 ans,
- aménagement de la voirie d'accès au parking depuis l'avenue du Deuxième Spahis d'un montant prévisionnel de 720 000 € TTC.

Ainsi, l'opération de construction du parking et de ses accès est estimée à 12,84 M€ (30 600 €/place)

III - Le projet d'acquisition foncière

Le site pressenti pour la construction du parking en ouvrage se situe en majeure partie sur la parcelle AD 155, propriété de la SNCF.

Une petite partie se trouve également sur la parcelle AD 132 appartenant à la Commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Une enveloppe financière est provisionnée pour couvrir les coûts liés à l'acquisition du terrain.

IV - L'étude urbaine

La SPL MLAC prendra en charge l'étude d'aménagement du quartier Gare. Ce mandat délèguera, à la SPL MLAC, la consultation de divers expertises (urbanisme, paysagisme, environnement, trafic) et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans la concertation. L'étude traitera les thématiques suivantes, en concertation avec la commune :

- apaisement des abords de la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et de l'entrée de village,
- proposition sur la transformation de l'actuel parking métropolitain "demi-lune" de 80 places,
- réflexion sur le ruisseau de la Combe et sur l'usage des 45 places rue Henri Vincenot,
- étude des besoins sur la politique de contrôle du stationnement sur voirie.

Pour l'ensemble de ces missions, il a été estimé que ces études urbaines auraient un coût global de 348 000 € TTC

V - Plan de financement

L'opération d'amélioration de l'intermodalité à la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or bénéficie d'une recette du fonds vert à hauteur de 1 473 344 € dont l'individualisation de l'autorisation de programme en recettes est prévue dans le cadre d'une délibération spécifique fonds vert.

Le montant total des dépenses pour l'opération est estimé à 14 102 000 €.

L'autorisation de programme en dépenses votée par délibération du Conseil n° 2023-1704 du 26 juin 2023 porte déjà, pour l'opération liée à la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, un investissement à hauteur de 1 890 000 € pour le mandat.

Dépenses liées à l'opération	Montant (en € TTC)	Année de dépense prévue
Études P+R et quartier gare		
programme technique	14 000	2024
mandat construction SPL MLAC	298 000	2024
mandat études SPL MLAC	102 000	2024
études urbaines	348 000	2024
Travaux		
construction parking	11 400 000	2024-2025
voirie d'accès	720 000	2025
photovoltaïque	720 000	2025
<i>foncier et divers</i>		
provisions	500 000	2024
Total	14 102 000	
reliquat autorisation de programme 2023 disponible	1 890 000	
autorisation de programme complémentaire	12 212 000	

Pour l'ensemble des actions d'acquisition foncière, d'études et de constructions, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 12 212 000 € TTC en dépenses est donc sollicitée, pour un démarrage du programme d'actions et des 1^{ers} investissements à compter de l'année 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'amélioration de l'intermodalité à la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et la construction du parking en ouvrage.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement pour un montant de 12 212 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 12 212 000 € en dépenses en 2025,

sur l'opération n° 0P10O9351.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 15 237 000 € en dépenses.

3° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2025 - chapitres 20, 21 et 23 pour un montant de 12 212 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-314649-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
